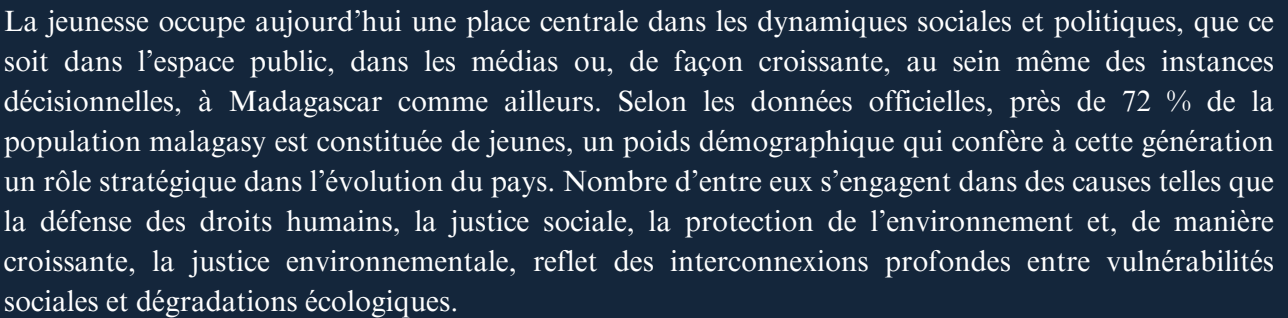




Ces jeunes défenseurs, venus d'horizons variés - communautés affectées par de projets miniers, champions d'art oratoire, journalistes d'investigation, artistes activistes, membres d'associations et d'ONG de conservation - ont mobilisé leurs connaissances et expériences au service de leurs pairs. Comme le rappelle un proverbe malgache, « Celui qui ne sait pas faire une corbeille peut tresser un petit panier », chacun a apporté sa contribution à la co-construction du contenu. Les éléments significatifs des discussions sont capturés dans cette note.

À Madagascar, la loi n° 2015-38 relative à la Politique nationale de la jeunesse définit comme «jeunes» les personnes âgées de 14 à 30 ans. Ce même texte souligne le rôle essentiel que joue cette génération dans la transformation du pays, la reconnaissant comme une véritable force de changement et une ressource stratégique pour le développement national.

Cette dynamique des jeunes malagasy DDHE fait souvent face à une réalité tangible qui limite l'engagement de tous les citoyens activistes, défenseurs et lanceurs d'alerte : la crainte - qu'il s'agisse de leur propre sécurité ou celle de leurs proches. Cependant, les mobilisations récentes révèlent que cette génération redéfinit progressivement son rapport à la peur : là où elle était autrefois un facteur d'inhibition, elle semble devenir aujourd'hui un moteur de vigilance et de résilience. Les jeunes activistes et défenseurs s'appuient sur leurs compétences numériques et leur capacité à mobiliser leurs pairs pour transformer cette appréhension en force d'action. Cette dynamique s'accompagne néanmoins d'un déficit relatif en expérience et en connaissances, en particulier sur le plan juridique, institutionnel et sécuritaire, qui constitue souvent une spécificité des jeunes et souligne l'importance d'un accompagnement adapté pour renforcer l'efficacité et la durabilité de leur engagement.

Mais malgré les défis et les obstacles auxquels ils sont confrontés, jeunes malagasy DDHE affirment des valeurs qui animent et guident durablement leur engagement, telles que la justice, l'égalité et la sauvegarde du bien commun, ou tout simplement le « fitiava-tanindrazana » ou par amour de la patrie... Identifier ses propres valeurs n'est jamais une tâche simple, surtout pour les jeunes. Elles se forgent à la fois au sein des organisations auxquelles ils appartiennent, à travers les interactions interpersonnelles au quotidien, les expériences personnelles, se construisant au fil du temps et des engagements. Et, au final, même lorsque tout semble fragile ou éphémère, ces valeurs persistent et continuent d'éclairer les actions, guidant les choix et engagements.

JEUNES DDHE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Les outils numériques et les réseaux sociaux offrent aux jeunes défenseurs une opportunité sans précédent d'expression et de mobilisation. Pour les jeunes défenseurs des droits humains et environnementaux (DDHE), le numérique est bien plus qu'un outil : il représente un espace de partage, d'expression et de mobilisation collective. Grâce aux plateformes numériques, ils peuvent exprimer leurs opinions voire d'influencer l'opinion publique, sensibiliser le public et unir leurs voix à celles d'autres jeunes défenseurs au-delà des frontières du pays. Ces espaces deviennent ainsi un levier pour soutenir des causes humanitaires et environnementales et pour stimuler et impulser les décisions politiques à travers des campagnes et des actions de plaidoyer.

Mais si le numérique ouvre de nombreuses opportunités, il comporte aussi des risques. L'un des principaux défis est la surinformation. Sur les réseaux, il devient difficile de distinguer les faits réels des informations erronées. Cette situation expose les jeunes défenseurs à la malinformation et à la désinformation. Les cyberattaques constituent une autre menace. Vol de données personnelles, piratage de comptes ou campagnes de discréditation : autant de risques qui fragilisent leur engagement. C'est pourquoi la sécurité numérique est devenue une priorité. Se former aux bonnes pratiques, sécuriser ses outils et renforcer sa protection en ligne sont aujourd'hui des étapes essentielles pour continuer à défendre leurs causes en toute sécurité.

Pour y faire face, les jeunes DDHE se sont initiés au fact-checking, c'est-à-dire à la vérification des faits, afin de mieux trier l'information et de garantir la fiabilité de leurs messages. Cette démarche s'accompagne également d'une attention accrue à la protection des données et à la confidentialité de leur communication personnelle, des compétences essentielles dans un environnement numérique hyperconnecté. L'objectif est de démocratiser le fact-checking et de renforcer la véracité des informations au quotidien. De telles initiatives gagneraient à se généraliser davantage afin de toucher un plus grand nombre de jeunes et de renforcer leur autonomie critique face aux flux d'informations.



UNE JEUNESSE EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE ET D'UNE PARTICIPATION ACCRUE DANS LES ESPACES DÉCISIONNELS

Pour amplifier leur voix, les jeunes DDHE s'organisent souvent en mouvements et plateformes, cherchant à se faire entendre dans les décisions qui façonnent leur avenir. Toutefois, **dans la pratique, leur présence dans les espaces décisionnels reste limitée et, dans certains cas, davantage symbolique que pleinement intégrée.**

Au niveau local, la participation des jeunes est fortement conditionnée par la dynamique socio-culturelle de leur communauté, souvent en milieu rural. Dans certaines localités, l'âge constitue un facteur déterminant pour l'accès à la vie communautaire. L'éloignement géographique ou l'enclavement de certains villages constitue également un obstacle à leur participation active. **Cette marginalisation peut être accentuée dans les domaines soumis à des pressions extérieures : lorsque les jeunes interviennent dans des secteurs sensibles,** comme le trafic d'espèces sauvages, des projets d'infrastructures publiques ou d'extraction minière, ils subissent davantage de contraintes, de critiques et d'intimidations provenant d'acteurs économiques, politiques ou sociaux.

Au niveau national, l'absence de structures permanentes de participation constitue un frein important à leur influence réelle et durable des jeunes dans les processus décisionnels. Même lorsque certains accèdent à des postes de responsabilité dans les institutions publiques, ces fonctions sont souvent à durée déterminée. Dans certains cas, leurs contributions sont sollicitées dans le développement de documents stratégiques, mais sans assurance d'une réelle prise en compte, parfois simplement dans une logique de légitimation symbolique que certains pourraient qualifier de « Youthwashing ».

À l'échelle internationale, les jeunes malagasy bénéficient de mécanismes conçus pour favoriser leur participation, allant de la création de structures officielles spécifiques pour les jeunes au sein des Nations Unies à la mise en place de parlements régionaux de la jeunesse. L'intégration des jeunes dans des délégations officielles ou des groupes spécialisés constitue une opportunité d'engagement dans les structures internationales. De nombreux jeunes défenseurs malgaches ont pris part à des négociations internationales majeures, telles que les Conférences des Parties sur la biodiversité, le changement climatique ou la désertification, etc. contribuant ainsi à faire entendre la voix de la jeunesse malagasy sur la scène mondiale. Ces expériences sont des occasions de renforcer leurs compétences dans les négociations, d'apprendre lors de sessions de partage et de développer des réseaux.

LA NÉCESSITÉ DE CONSOLIDER LES PROTECTIONS CONTRE LES MENACES PESANT SUR LES JEUNES DÉFENSEURS

Les jeunes malagasy DDHE s'engagent sous de formes variées. Certains adoptent un activisme proactif, tourné vers le renforcement des impacts politiques : la sensibilisation, l'éducation, la conservation et la restauration. D'autres privilégient un activisme plus défensif, centré sur la lutte contre les injustices. Bien souvent, ces deux approches se croisent et se complètent.

Cependant, il arrive que ces engagements se heurtent à des obstacles d'ordre judiciaire. La connaissance des voies de recours nationales et internationales devient alors essentielle pour faire reconnaître des droits bafoués ou ignorés. Recourir à ces mécanismes permet de limiter les abus ou les décisions arbitraires pouvant émaner d'acteurs puissants, y compris des autorités étatiques et les acteurs économiques, et de renforcer la protection des droits humains et environnementaux.



Au-delà de ces recours juridiques, d'autres formes de soutien existent. Des initiatives de protection et d'appui (juridique et financier) aux défenseurs des droits humains et environnementaux, portées par des organisations de la société civile, s'amplifient. C'est le cas, par exemple, de la Maison des lanceurs d'alerte, du Centre d'appui juridique de Transparency International Initiative Madagascar, du Fonds d'urgence pour les DDHE porté par Natural Justice, ou encore du réseau des défenseurs MIARO du Mouvement de la société civile Rohy, et bien d'autres encore.

UN APPEL : RENFORCER, PROTÉGER ET INSTITUTIONNALISER LA PARTICIPATION DES JEUNES, Y COMPRIS LES JEUNES DDHE

Les jeunes défenseurs des droits humains et de l'environnement (DDHE) expriment un engagement actif de leur part et lance un appel en faveur d'actions concrètes :

- **Assurer la mise en œuvre nationale des engagements internationaux de Madagascar**, notamment les Cibles du Cadre Mondial pour la Biodiversité Kunming-Montréal, qui prévoit la participation active des jeunes dans la prise de décision sur la conservation de la biodiversité et la prise de mesures juridiques, institutionnelles et pratiques pour assurer la protection des DDHE.
- **Etablir et reconnaître des structures permanentes de participation des jeunes au sein des espaces et institutions publiques de consultation et de décision.** Une telle initiative n'est ni isolée ni irréaliste : dans plusieurs pays africains, comme l'Afrique du Sud, le Kenya ou l'Ouganda, des conseils ou parlements de jeunesse permettent aux jeunes de contribuer de manière continue aux processus décisionnels, de faire entendre leurs priorités et de proposer des solutions concrètes aux enjeux sociaux, environnementaux et politiques.
- **Adopter une loi nationale sur la protection des défenseurs des droits humains à Madagascar**, afin de créer un cadre juridique solide garantissant leur sécurité, leurs droits et leur capacité à agir librement dans l'intérêt des communautés et de l'environnement.
- **Élargir et faciliter l'accès au renforcement des capacités pour les jeunes DDHE**, notamment en matière de protection physique et numérique, ainsi que sur leurs droits et les voies de recours pour se défendre. Cet effort viserait particulièrement les jeunes issus de communautés vulnérables ou géographiquement isolées.
- **Renforcer la culture de la dénonciation sécurisée**, afin de promouvoir la transparence et la responsabilité tout en minimisant les risques pour les défenseurs engagés.

**Issue des échanges et des renforcement des capacités des jeunes DDHE*

Organisé par :



En collaboration avec :



Avec l'appui de :

